



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14/12/2023 À 20 H 30

PRESENTS : M. CALAS Franck, M. CHAMPION Jean-Pierre, M. DE CLAVIERE Eric, M. MABRU Philippe, M. MARTINEZ Frédéric, M. POULAIN Christophe, M. QUILLIEN Alexandre, M. REY Didier, Mme ROBERT Magali, Mme ROLLET Jocelyne, M. VANNIER Thomas

ABSENT(S) : M. CHABANON Thierry

PROCURATION(S) : Mme KNEPPERT Marie-Laure donne pouvoir à M. QUILLIEN Alexandre, Mme THÊTE Camille donne pouvoir à Mme ROBERT Magali

Monsieur le Maire, Franck CALAS ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : M. DE CLAVIERE Eric

Puis, selon l'ordre du jour :

1 – Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables (délibération n°2023-12-01)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) et notamment son article 15 la commune doit définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Celles-ci doivent être déterminées pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables.

La commune de Mogneneins souhaite se concentrer sur la production d'énergie photovoltaïque, énergie renouvelable qui semble la moins créatrice d'externalités négatives.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DEFINIT** les zones d'accélération potentielles pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire comme suit : Filière -> photovoltaïque sur toiture / Numéros de parcelles -> B134-B469-B481-B1362-B1552.
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant cette affaire et notamment, à transmettre ces informations au référent préfectoral départemental.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Adhésion à la convention de participation santé souscrite par le CDG 01 (délibération n°2023-12-02)

M. Le Maire rappelle que lors du conseil du mois de novembre, il avait été évoqué la participation obligatoire des communes à la protection santé et prévoyance.

Concernant la protection santé, suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 8 décembre dernier, il est proposé d'adhérer à la convention de participation pour le risque "Santé"

issue de la procédure de mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion de l'Ain et signée avec APICIL le 14 septembre 2023.

Il rappelle que le montant de la participation avait été fixé à 35 € par agent et par mois s'ils adhèrent à APICIL. La date d'effet est fixée au 1er février 2024.

En ce qui concerne la prévoyance ce point sera étudié courant 2024.

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

– **D'ADHERER** à la convention de participation pour le risque santé conclue entre le CDG 01 et APICIL à effet au 1er février 2024,

– **D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque "santé",

– **DE FIXER** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 35 € par agent par mois s'il adhère à la convention de participation,

– **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,

– **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Révision du Plan Communal de Sauvegarde

M. Le Maire laisse la parole à M. Jean-Pierre CHAMPION qui explique que dans le cadre de la création d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde, il est impératif que toutes les communes transmettent à la Communauté de Communes Val de Saône Centre un Plan Communal de Sauvegarde à jour.

Celui de la commune, établi le 2 novembre 2008 et révisé le 15 novembre 2012, doit être actualisé. Il informe que ce travail sera fait par les membres de sa commission "Administration Générale". Le délai étant court (6 mois) celle-ci commencera à travailler sur le sujet dès janvier. Il précise que si le besoin s'en fait ressentir il est possible d'être accompagné par la Préfecture.

3 - Rapport des commissions

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET nous informe que :

- la réunion de sa commission prévue ce jour a été reportée à une date ultérieure,
- l'affiche pour l'opération "Broyage de sapins" est en cours d'élaboration par Camille THÊTE,
- la bibliothèque sera fermée du 25/12/2023 au 02/01/2024,
- la bibliothèque a candidaté pour l'opération "1ères pages" de 2024.

Gestion du Territoire

Didier Rey informe les membres du Conseil que sa commission s'est réunie mardi dernier pour faire le point sur :

- les travaux de l'espace partagé / coworking : définir les besoins en connectique, sécurité des bâtiments et à l'accès internet, etc..... Il demande s'il serait possible que l'ensemble des commissions se réunissent en début d'année pour faire le point de tout ce qu'il sera nécessaire de prévoir avant ouverture.

M. le Maire explique qu'en amont il faut définir un parcours des usages afin de déterminer précisément la technologie à mettre en place.

Il informe également que :

- l'ONF demande si les travaux d'élagage au City-Park vont se faire. Franck CALAS l'informe que l'on verra si le budget 2024 le permet.

- les fresques installées au City-Park se détériorent rapidement. Il faudrait les enlever et voir ce qu'il est possible de faire pour les maintenir en état.

Christophe POULAIN propose son aide pour voir ce qu'il est en mesure de mettre en place pour leur conservation.

- les guirlandes ont été installées.

Magali ROBERT intervient et demande s'il serait possible de faire un plan pluriannuel des travaux en indiquant le niveau de priorité.

M. le Maire répond par l'affirmative et trouve que cela serait même très positif pour la préparation du budget.

Jean-Pierre CHAMPION précise qu'il en sera tenu compte pour le budget 2024 en précisant qu'il serait souhaitable, selon les finances de ne pas faire d'emprunt pour financer les travaux de l'espace partagé / coworking.

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION informe que sa commission s'est réunie hier soir.

Il a été convenu de fixer la date de l'animation Réalité Virtuelle au 27/01/2024 et la commission travaille également sur l'organisation de deux autres animations sur l'année.

Il demande aux membres du conseil l'accord pour acheter une extension de l'application panneau Pocket qui comprend des modules supplémentaires et permet ainsi d'avoir une meilleure visibilité. Il annonce que la commission va commencer à travailler sur le budget 2024 dès janvier.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU rappelle aux membres du conseil qu'il est en attente des articles pour le bulletin municipal.

Suite à la réunion avec les associations du village le planning des manifestations a été mis à jour ainsi que la liste des associations.

Les cartes d'invitation aux vœux ont été livrées. Elles seront distribuées en même temps que le bulletin intercommunal soit à partir de lundi.

4/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le repas des Aînés organisé par le CCAS s'est très bien déroulé. L'animation choisie cette année a été très appréciée. Très bon retour de la part des participants.

Demain soir la commission extra-communale « Nom des habitants » mettra sous pli les courriers pour le vote qui se déroulera le 21/01/2024 à la salle polyvalente.

Il informe que sous l'égide de ses délégations il a effectué un virement de crédit de 791 € du compte 202 op 122 au compte 2152 op 160 afin de pouvoir régler divers achats de matériel.

Les plançons pour la réalisation de la haie chemin de l'Oye doivent être livrés demain.

Didier REY informe que cette année la vente de bois n'a pas été déficitaire. Une demande de création de passage piéton pour la traversée de la RD 933 au niveau du carrefour a été faite auprès du secrétariat. A voir s'il y a des normes particulières à respecter pour une éventuelle implantation.

Jean-Pierre CHAMPION explique que M. RAPHANEL fait don à la commune des maquettes qu'il avait fait du pigeonnier, du lavoir ainsi que celle de la chapelle. Il va le voir demain pour définir une date de pour les récupérer.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées au 18/01/2024, 26/01/2024, 15/02/2024 et au 21/03/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 21 h 50.

Le Secrétaire de Séance
M. DE CLAVIERE Eric



Le Maire,
Franck CALAS

